



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

moyens financiers

Question au Gouvernement n° 1558

Texte de la question

MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Grand, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Grand. Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a un mois, lors de votre déplacement à Montpellier à l'occasion de la séance de clôture du 111e congrès national des sapeurs-pompiers, vous avez fixé le calendrier de mise en oeuvre de la nouvelle loi de modernisation de la sécurité civile. Avec d'autres collègues, nous avons pu observer la satisfaction qu'avait suscitée votre annonce parmi les nombreux sapeurs-pompiers présents. Vous avez également, à cette occasion, salué l'action et le courage de toutes celles et de tous ceux qui s'engagent, bien souvent au péril de leur vie, pour protéger nos forêts et notre environnement contre les incendies, trop souvent, hélas, d'origine criminelle.

Après un été 2003 marqué par des conditions météorologiques catastrophiques, dont nous conservons en mémoire le bilan dramatique, les pouvoirs publics comme la population redoutaient le même scénario pour l'été qui vient de s'achever. La réalité a été heureusement différente.

Les leçons de ces deux étés contrastés ayant été tirées et leur bilan établi, pouvez-vous confirmer à la représentation nationale, mais également aux élus locaux et aux sapeurs-pompiers, le renforcement des moyens que l'État entend consacrer à la surveillance et à la lutte contre les incendies de nos forêts françaises ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, vous avez raison : en 2004, nous avons réussi à inverser la tendance. Dix morts avaient été déplorés en 2003 à la suite des tragiques feux de forêt ; deux l'ont été cette année dans le crash d'un hélicoptère Air Crane au-dessus de la Corse, mais il n'y a pas eu de décès parmi la population ou les sapeurs-pompiers. Quant au nombre d'hectares brûlés, il a très fortement diminué, de 60 000 en 2003 à 10 000 cette année.

Ces progrès sont dus à un effort d'anticipation qui nous a permis de faire intervenir sur l'ensemble du territoire des colonnes de renfort préventives déployées en fonction du risque météo. Ils sont dus également à un important effort de répression puisque 60 auteurs d'actes criminels ont été interpellés.

La loi de modernisation de la sécurité civile nous donnera de nouveaux instruments pour être plus efficaces sur le terrain, tels que les plans préventifs qui seront adoptés sur l'ensemble du territoire, les réserves communales qui permettront à chacune des communes qui le souhaitent de mobiliser la population, et des prescriptions légales infiniment plus sévères concernant le débroussaillage. Ce nouveau dispositif sera opératoire très rapidement. Il sera complété par un renforcement des équipements. Ainsi, en 2005, deux nouveaux avions gros porteurs seront adjoints à notre flotte.

Vous pouvez le constater, nous faisons un effort constant d'adaptation, de modernisation, de mobilisation, mais aussi d'humilité, car il nous faut tirer en permanence l'enseignement des actions engagées sur le terrain. C'est ainsi qu'aujourd'hui même, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réunit à Valabre l'ensemble des acteurs qui ont été mobilisés pendant la campagne 2004 pour en tirer les leçons et permettre que la campagne 2005 soit encore plus efficace. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement)*

populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1558

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 octobre 2004